

Rapport session CNU 06 pour la qualification PR 46 1° et conseils aux candidats Session février 2018

Préambule

Les commentaires qui suivent n'engagent pas le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La seule information officielle est celle donnée sur le site du Ministère, ou les résultats notifiés par courrier aux candidats.

Reprenant un principe arrêté sous l'ancienne mandature, la section « Sciences de Gestion » du CNU a décidé de publier après chaque session un rapport donnant des informations statistiques sur les résultats et des précisions sur les critères de décision retenus. Cette communication est notamment destinée à aider les futurs candidats pour la préparation de leurs dossiers.

1 Quelques éléments de contexte

Il existe 5 voies d'accès aux fonctions de Professeur des universités en Sciences de Gestion depuis 2015. La voie 46 1° offre principalement la possibilité aux détenteurs d'une HDR d'accéder aux fonctions de professeurs en obtenant une qualification au niveau national puis en candidatant sur des postes ouverts localement. Cette voie s'ajoute à la voie traditionnelle de l'agrégation externe, à la voie dite professionnelle 46 4° réservée à des personnes occupant des fonctions de management élevées dans des entreprises de premier plan ou à la voie dite longue 46 3° pour les maîtres de conférences HDR disposant d'une ancienneté suffisante (10 ans). Enfin il existe une voie spécifique réservée aux maîtres de conférences HDR ayant occupé des fonctions majeures dans les universités (telles que Président, Vice-Président...) dite 46 5° .

En termes de profil, le CNU 06 a donc considéré que cette voie 46.1 était principalement réservée à des profils présentant un bon niveau de recherche et de publications en Sciences de Gestion, avec une dimension internationale de l'activité de recherche, mais également de fortes contributions à une dynamique collective que ce soit au plan local au sein de leur établissement ou au niveau national ou international, par exemple dans les associations académiques ou réseaux de recherche. Ce profil correspond aux trois activités classiques d'un enseignant-chercheur qu'on peut attendre chez un futur Professeur : la recherche, la pédagogie, les activités collectives.

2- L'évaluation des dossiers

Comme pour les autres évaluations réalisées par le CNU, deux rapporteurs appartenant à des listes différentes ont été nommés pour chaque candidat en veillant, dans la mesure du possible, à avoir l'un des deux rapporteurs issu de la même discipline et l'autre pouvant être en dehors du champ. Nous avons évité de désigner des rapporteurs membres du jury de HDR du candidat.

Les règles de déport sont identiques aux autres sessions de travail :

- Le garant de la HDR ne peut pas être rapporteur du candidat et n'assiste pas à la délibération. Nous avons poussé cette règle jusqu'au directeur de la thèse, même si celle-ci était ancienne.
- Lorsqu'un candidat est de la même université qu'un membre du CNU, celui-ci ne doit pas s'exprimer.

Les pièces obligatoires sont fixées par arrêté. Pour présenter leurs activités, les candidats peuvent pour la session 2019 rédiger un CV au nombre de pages illimité mais **il est primordial que les candidats rédigent de la façon la plus précise possible les éléments de leur dossier** en mettant en avant ce qu'ils considèrent comme des points forts. En particulier s'agissant des, il est important de **préciser le classement** de l'année de publication (FNEGE / CNRS) auquel il fait référence et le rang exact de la revue **au moment de la publication de l'article**. Cela permet aux rapporteurs de travailler plus efficacement. Nous avons constaté à quelques reprises le manque de clarté de la présentation des activités et plus particulièrement des publications et cela a toujours pénalisé les candidats. Parfois même il n'était pas possible de retrouver certains articles mentionnés, ce qui est problématique. Il est aussi bon de rappeler que lorsqu'un article est accepté pour publication, l'ajout de la preuve dans le dossier est nécessaire pour qu'il soit pris en compte, et que les rapporteurs n'aient pas à effectuer de vérifications trop longues. La publication dans le champ des Sciences de Gestion est particulièrement attestée par la présence des travaux dans des revues classées FNEGE, même si ont été également considérés en complément des articles publiés dans les revues classées CNRS37.

Au cours de la séance, les deux rapporteurs sont invités tout d'abord à indiquer leur appréciation globale (très favorable / favorable / réservée), puis à présenter de façon précise les éléments présents dans le dossier des candidats sur les différents aspects du métier. **Le bureau du CNU veille à ce que tous les dossiers soient présentés de façon uniforme en évitant des jugements de valeur ou désobligeants envers les candidats. Nous avons veillé au respect de l'égalité de tous les candidats en termes de précision de la présentation.** A l'issue de cette présentation, lorsque les deux avis convergent, et si les autres membres du CNU s'estiment suffisamment informés, la décision est prise sur le candidat. En cas d'avis divergents (favorable / réservé), une discussion plus approfondie s'engage, pour tenter de dégager une position commune agréée par les membres.

Cette année, sur 86 dossiers examinés, on constate la convergence des avis entre les rapporteurs dans près de 90 % des cas.

3- Les critères retenus et les profils des qualifiés

Un professeur des universités est un enseignant-chercheur destiné à encadrer des travaux de recherches, à porter des projets d'envergure et à participer au rayonnement de sa discipline et de son université. C'est pourquoi il a été décidé de prendre en compte dans un premier temps l'activité de recherche du candidat sur l'ensemble de sa carrière. Puis d'analyser la participation à la vie collective au sein de son établissement ou de sa communauté académique nationale ou internationale.

Pour celles et ceux qui candidatent en tant que professionnels, le CNU considère que l'absence de responsabilités administratives et académiques doit être compensée par une

activité professionnelle en cohérence avec le champ des sciences de gestion ; par ailleurs, les attendus en termes d'activité de recherche sont équivalents aux attendus d'un candidat enseignant-chercheur à la même qualification puisque ces candidats pourront être candidats à un poste d'enseignant-chercheur.

3.1. L'activité de recherche

L'activité de recherche a été évaluée dans sa globalité en s'attachant à analyser la cohérence et la qualité du parcours et du programme de recherche. La lecture du dossier doit permettre aux rapporteurs de comprendre cette cohérence et cette qualité. La qualité de la note d'HDR et des travaux qui la composent est un élément central d'appréciation et permet de valoriser le candidat dans sa fonction actuelle et future de directeur de recherche. A l'inverse des limites dans le dossier HDR doivent être compensées par des travaux complémentaires significatifs.

Les revues répertoriées dans les classements FNEGE en priorité, CNRS le cas échéant, en relevant le rang des revues et la dimension internationale restent des critères importants. La régularité des publications est aussi prise en compte. Sur ce critère, **les qualifiés de 2018 avaient le plus souvent publié au moins deux articles dans des revues classées 1 ou 2 FNEGE.**

Il est aussi important de souligner que des critères comme la diversité des supports de publication ou la publication avec un nombre limité de coauteurs (trois au maximum) ont été des éléments souvent appréciés positivement. A l'inverse, publier toujours dans la même revue, fût-elle de qualité, publier toujours avec le même coauteur ou avec un grand nombre de coauteurs sont des pratiques qui peuvent troubler l'évaluation du dossier.

La publication d'ouvrages de référence chez des éditeurs reconnus pour leur sélectivité et la participation à des ouvrages collectifs pilotés par des collègues reconnus et publiés chez des éditeurs reconnus ont été appréciés positivement. Le label FNEGE a été souligné lorsqu'il avait été accordé à un ouvrage.

La dimension internationale du candidat a été appréciée de manière globale (communication, chapitre d'ouvrage publié chez un éditeur international reconnu, visiting...)

Au-delà des publications, ont été valorisés les activités d'encadrement, d'animation et d'insertion dans les structures de recherche, comme la participation à des jurys de thèse, les thèses encadrées et soutenues, le pilotage de projets ou contrats de recherche, la participation à des comités éditoriaux, comités de lecture etc...

3.2. L'implication dans les missions collectives

On attend d'un professeur des universités qu'il participe à l'encadrement, à l'animation et au développement des structures universitaires et académiques. Le CNU a donc pris en compte explicitement l'implication dans les missions collectives significatives et durables. Aucun des qualifiés de la session 2018 ne présentait un dossier sans responsabilités réelles que ce soit au plan local, national ou international au-delà même d'une responsabilité de diplôme généralement présente pour la plupart des candidats.

Néanmoins, chaque dossier a été considéré dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble des missions des enseignants chercheurs, une faiblesse trop importante dans l'une des missions ne pouvant être vraiment compensée par les autres missions.

Le CNU s'est efforcé de garantir une analyse des dossiers de la façon la plus objective et descriptive possible, en excluant les jugements de valeur ou insuffisamment argumentés.

S'il est difficile de dégager des profils type à l'issue de cette session, on peut toutefois constater **que le profil dominant est celui d'un titulaire de HDR ayant une activité de recherche régulière attestée par des publications dans des supports de qualité et variés, il a su montrer une orientation internationale de ses travaux et a montré une implication forte dans le collectif académique et scientifique. En d'autres termes, des profils de collègues ayant fait une bonne partie du chemin vers l'activité d'un professeur d'université.**

Les résultats de cette année 2018 sont les suivants :

104 inscrits (142 en 2017)

61 non qualifiés (73 en 2017)

25 qualifiés (44 en 2017)

9 non transmis ou renoncements (17 en 2017)

9 irrecevables ou non examinés (7 en 2017)

4 Recommandations aux candidats

Il est recommandé aux candidats à la qualification PR 46 1° de vérifier que leur dossier est bien complet : **respect des pièces obligatoires de l'arrêté du 11 juillet 2018 et pièces complémentaires demandées par le CNU 06 , respect du mode de transmission, toutes ces informations étant indiquées sur Galaxie** ; En l'absence d'une de ces pièces, ou de non-respect du mode de transmission, le dossier est déclaré irrecevable par le ministère (pièces obligatoires) ou risque d'être non examiné par le CNU 06 (pièces complémentaires).

Il est également recommandé de **mettre en avant les points forts des différents éléments d'évaluation du dossier**. De façon non exhaustive on peut citer les éléments suivants. Pour la recherche : publications avec rang de classement (rang de la revue lors de la publication) ; communications dans les colloques majeurs de la discipline, autres productions de recherche ayant eu un fort impact ; en cas de co-publication, attestation des auteurs de la part de travail réalisée par le candidat ; lettre d'acceptation pour des articles à paraître ; pour les responsabilités, il est utile de donner des éléments qui permettent de juger du niveau des responsabilités et de l'engagement du candidat pour le collectif académique et scientifique ; pour la pédagogie, il peut être utile de signaler des méthodes pédagogiques innovantes, des ouvrages pédagogiques, ou des enseignements en langue étrangère ou devant des publics variés ou tout élément qui permet d'évaluer l'implication du candidat dans ce domaine.

Pour la qualification 2019, outre les pièces obligatoires de l'arrêté du 11 juillet 2018, il est demandé les pièces complémentaires suivantes (toutes ces informations seront présentes sur le site Galaxie auquel il faut se référer) :

Pièces complémentaires à déposer dans l'application Galaxie et à envoyer par voie postale (à défaut le dossier pourra ne pas être examiné par la section 06)

- Le dossier complet de HDR
- Les pré-rapports de soutenance de HDR
- CV détaillé de 2 à 3 pages maximum

Pour les candidats qui n'ont pas été qualifiés lors d'une session précédente, le CNU est attentif essentiellement aux éléments qui sont venus nourrir le dossier depuis la dernière candidature. Ainsi il est peu opportun de déposer une nouvelle candidature si le dossier ne s'est en rien enrichi entre temps.